



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Alexandre Dubuis, Les Verts, Aurelian Mascitti, Les Verts, et Mathieu Gachnang (suppl.), PDCC
Objet	Jeunes sans formation: programmé pour l'aide sociale?
Date	15.05.2018
Numéro	3.0395 (en collaboration avec le DSSC)

Parmi les jeunes rencontrant des difficultés d'insertion, on distingue ceux qui souhaitent entreprendre une formation du post-obligatoire de ceux qui ne le souhaitent pas, en privilégiant l'entrée sur le marché du travail directement après le Cycle d'orientation.

Pour la première catégorie, à savoir les jeunes qui optent pour l'obtention d'un titre du secondaire II, un dispositif de coordination et d'accompagnement a été mis en place et rendu fonctionnel depuis le 7 novembre 2017. Il s'agit de la Plateforme Transition 1 (T1).

Ce dispositif est responsable du monitoring et la coordination des mesures transitoires en faveur :

1. Des jeunes quittant l'école obligatoire sans solution et/ou suivi institutionnel successif ;
2. Des jeunes vivant une rupture de formation professionnelle/générale et souhaitant se réinsérer dans un parcours de formation post-obligatoire.

Actuellement, la gestion de la T1 au sein du SFOP est partagée sur un nombre de ressources égal à 2,3 EPT sur l'ensemble du Canton. Le manque d'effectifs proportionnellement au volume de travail, ne permet pas aux Collaborateurs T1 de contacter et rencontrer les jeunes sans solution dans les délais souhaités.

Les données actuelles nous permettent d'établir la nécessité d'augmenter le dispositif de la Plateforme T1 en termes de ressources humaines et financières, c'est pourquoi une nouvelle étude n'est pas nécessaire.

Le nombre de situations reversées sur la Plateforme T1 par des institutions ayant épuisé leurs moyens de prise en charge, est en augmentation depuis plusieurs années. La Plateforme T1 devra par conséquent trouver les moyens de faire face à un volume grandissant de dossiers à gérer. En parallèle elle devra mettre en place, avec les partenaires de la Collaboration interinstitutionnelle (CII), des mesures novatrices d'une part, et, d'autre part, développer celles existantes.

Le SFOP, par le biais de synergies institutionnelles solides, poursuit sa stratégie de recherche de subventions susceptibles de financer les activités actuelles. Dans ce cadre, il convient également de souligner que des possibilités de co-financement de mesures transitoires issues du prochain Développement continu de l'AI (dont les délais d'entrée en vigueur avoisinent 2020-21) représenteraient une opportunité concrète de répondre aux besoins des jeunes en grande difficulté. Cela pourra se faire à condition que le Canton joue le rôle de premier acteur dans les activités de la Plateforme T1 pour qu'il puisse devenir un véritable centre de compétences au service des jeunes en T1.

Conséquences sur la bureaucratie :

Conséquences financières :

Conséquences équivalent plein temps (EPT)

Conséquences RPT :

Il est proposé le refus du postulat.

Lieu, date Sion, le 7 février 2019